

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le 12 décembre 2025

### **Levée de la restriction de l'usage de l'eau potable pour les personnes vulnérables sur la totalité de la commune déléguée de la Glacerie - Commune de Cherbourg en Cotentin**

La consommation d'eau potable est à nouveau autorisée sur la totalité de la commune déléguée de la Glacerie – Commune de Cherbourg en Cotentin.

À la suite de la détection de composés per- et polyfluoroalkylés (PFAS) dans l'eau distribuée sur une partie de la commune déléguée de La Glacerie (unité de distribution de l'Asselinerie), une restriction d'usage était en vigueur depuis le 9 septembre. Celle-ci concernait la consommation de l'eau du robinet par les personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et personnes immunodéprimées) dans les hameaux de Maison Bertrand, l'Aubrisserie, la Roche-au-Chat, la Pierre-Butée (côté est de la RN 13), ainsi que dans un petit secteur autour du réservoir de la Banque à Genets, soit environ 50 habitants. Cette mesure demeurait en vigueur faute de solution technique immédiate.

Depuis le 19 septembre 2025, la filière de traitement de l'usine de production d'eau de l'Asselinerie a été modifiée grâce à l'installation d'un dispositif utilisant du charbon actif en grain. Ce dispositif mis en place par l'Agglomération du Cotentin a permis dès septembre d'obtenir des résultats d'analyse conformes et en dessous du seuil de 0,10 µg/l prévu par la réglementation.

Les analyses renforcées menées tant à la sortie de la station de traitement que sur le réseau de distribution montrent désormais des résultats parfaitement conformes sur la durée. Ces garanties sanitaires permettent aujourd'hui de lever les dernières restrictions d'usage.

BP 70522 - 50002 SAINT-LO CEDEX - Tél. : 02.33.75.49.50 - Mél. : [prefecture@manche.gouv.fr](mailto:prefecture@manche.gouv.fr)

Accueil général ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Point accueil numérique de 8h30 à 12h00, sauf le mercredi

[www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr)

Un contrôle renforcé de la qualité de l'eau sera néanmoins maintenu à un rythme de deux prélèvements par mois jusqu'à la fin de l'année 2026, afin de suivre l'efficacité du nouveau traitement et d'assurer son renouvellement dans des conditions optimales.

Rappel des circonstances :

Dans le cadre du suivi sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine, une campagne d'analyses menée par l'ARS a révélé la présence de composés per- et polyfluoroalkylés (PFAS, nouveau paramètre recherché depuis 2025) dans l'eau distribuée sur une partie de la commune déléguée de La Glacerie (unité de distribution de l'Asselinerie), à des concentrations dépassant le seuil de 0,1 µg/l. En raison de ce dépassement, et par précaution pour protéger la santé des habitants, le préfet de la Manche, en concertation avec l'ARS Normandie et la Communauté d'agglomération du Cotentin, a pris un arrêté le 6 août 2025 interdisant l'usage de l'eau du robinet pour la boisson (froide ou chaude) et la préparation des biberons pour les personnes vulnérables vivant dans le périmètre concerné.

À la suite de nouvelles analyses réalisées par l'ARS Normandie, le préfet a décidé, le 29 août 2025, d'alléger cette restriction pour les personnes vulnérables résidant dans une partie de la zone initiale, soit environ 900 habitants.

Grâce au plan d'actions engagé par la Communauté d'agglomération du Cotentin, sur demande du préfet et en coordination étroite avec l'ARS, les concentrations en PFAS ont nettement diminué. Dans ces conditions, la restriction a été levée sur la quasi-totalité du secteur le 9 septembre 2025, à l'exception des hameaux de Maison Bertrand, l'Aubrisserie, la Roche-au-Chat, la Pierre-Butée (côté est de la RN13), ainsi qu'un petit secteur autour du réservoir de la Banque à Genets, soit environ 50 habitants. Dans ces derniers secteurs, l'absence de solution technique immédiate a nécessité le maintien de la mesure.

Contact : [pref-communication@manche.gouv.fr](mailto:pref-communication@manche.gouv.fr)